



02010

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الزراعي

تونس

F

1

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE DE DOCUMENTATION AGRICOLE

07 JUIN 1979

CNDA 02010

République Tunisienne  
Ministère de l'Agriculture  
Office de l'Elevage et des Pâturages

Agence Suédoise  
pour le Développement International  
Organisation des Nations Unies  
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Projet GCP/TUN/010/SWF

DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE  
DANS LE NORD DE LA TUNISIE

---

L'ORGANISATION DU CONTROLE  
COMMERCIAL, ECONOMIQUE ET TECHNIQUE  
DES BOVINS A L'ENGRaisseMENT

---

(PROPOSITIONS D'UN SYSTEME INTEGRAL)

---

Tunis, Mai 1979

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 214

## AVANT - PROPOS

Ce document constitue une proposition faite par l'équipe contrôle pour l'organisation intégrale d'un système de contrôle de l'effectif mis à l'engraissement. Elle est basée sur l'organisation adoptée pour les activités sous la surveillance directe de l'équipe contrôle, mais incorpore également les aspects d'achat de maigre, de vente de l'engraissé, de contrôle des abattages et de bilan économique.

## SOMMAIRE

Pages

### AVANT-PROPOS

I. - <u>LE CHOIX DU BETAIL POUR L'ENGRAISSEMENT</u>	1
1.1. - Généralités	1
1.2. - Les objectifs de l'agrégage	1
1.3. - Les critères pour le choix des animaux	1
II. - <u>LA PREPARATION DES TAURILLONS POUR L'ENGRAISSEMENT</u>	2
1. - <u>Les activités du centre d'allotement de Borj El Amri</u>	2
1.1. - L'agrégage	2
1.2. - Prophylaxie	3
1.3. - La pesée d'achat	3
1.4. - L'allotement	3
1.5. - La livraison	4
2. - <u>Les activités au centre d'achat régional</u>	6
2.1. - L'agrégage	6
2.2. - Prophylaxie	7
2.3. - La pesée d'achat	7
2.4. - L'allotement	7
2.5. - La livraison	8
III. - <u>LE SUIVI TECHNIQUE DE L'ENGRAISSEMENT : LE CONTROLE DU GAIN DE POIDS</u>	8
1. - <u>Justification</u>	8
2. - <u>L'élaboration du programme de pesée</u>	9
3. - <u>La réalisation de la pesée</u>	10
3.1. - Les documents pour la réalisation de la pesée	10
3.2. - L'organisation de la pesée à la ferme	11
3.3. - Les calculs des résultats du gain de poids	11
3.4. - L'exploitation des résultats de pesée	12
3.5. - La communication et la centralisation des résultats des pesées	12
3.6. - L'analyse des résultats globaux avec les adhérents (feed-back)	12
IV. - <u>LE CONTROLE DES ABATTAGES</u>	13
1. - Le programme des livraisons d'animaux pour l'abattoir	13
2. - La livraison pour l'abattoir	13
3. - Fiche journalière d'abattage	13
4. - Le registre d'abattage	13

	<u>Pages</u>
V. - <u>LES DOCUMENTS POUR LE CONTROLE DE L'ENGRAISSEMENT</u>	14
1. - <u>Contrat d'engraissement</u>	14
1.1. - Registre d'identification des adhérents	14
1.2. - Fiche de commande de bétail maigre	14
2. - <u>Agréage et préparation pour l'engraissement</u>	15
2.1. - Registre d'identification des taurillons	15
2.2. - Bon d'agrégage	15
3. - <u>Achat</u>	15
3.1. - Bulletin d'achat	15
4. - <u>Livraison des animaux maigres</u>	16
4.1. - Bulletin de livraison	16
4.2. - Cahier d'effectif	16
4.3. - Répartition des livraisons	17
5. - <u>Le contrôle des performances pendant l'engraissement</u>	17
5.1. - Fiche de résultats des pesées	17
6. - <u>Le contrôle des abattages</u>	17
6.1. - Bulletin de vente	17
6.2. - Fiche journalière d'abattage	18
6.3. - Registre d'abattage	18
7. - <u>Résultats économiques</u>	19
7.1. - Bilan d'engraissement	19
VI. - <u>LA CENTRALISATION DES DONNEES</u>	19
1. - Le registre des adhérents	19
2. - Le registre général d'identification	19
3. - Les résultats des activités d'agrégage	19
4. - La répartition régionale des livraisons de taurillons maigres	19
5. - Les résultats des contrôles de croissance : gain de poids	19
6. - Le registre d'abattage	19

ANNEXES .-

1. - Registre des adhérents
2. - Registre d'identification des taurillons
3. - Cahier d'effectif
4. - Programme des livraisons (des animaux engraisés) pour l'abattoir
5. - Liste des formulaires

o

o o

L'ORGANISATION DU CONTROLE DE L'EFFECTIF  
MIS A L'ENGRAISSEMENT

MANUEL DES ACTIVITES DE CONTROLE

I. - LE CHOIX DU BETAIL POUR L'ENGRAISSEMENT .-

1.1. - Généralités

Le type d'animaux à choisir pour l'engraissement est techniquement lié au système de production à réaliser. Les critères de choix utilisés et décrits ci-dessous, le plus brièvement et le plus objectivement possible, visent à prendre des animaux convenables pour un système de production semi-intensif.

1.2. - Les objectifs de l'agrèage

Au moment de faire l'agrèage, il y a deux objectifs à considérer :

- d'une part, maximiser l'approvisionnement en animaux maigres valables pour la mise à l'engraissement, et,
- d'autre part, prévoir la livraison de lots de poids vif homogènes aux adhérents à partir des taurillons agréés.

1.3. - Les critères pour le choix des animaux

Plusieurs types de bovins sont agréés pour la mise à l'engraissement, dont les suivants :

1.3.1. - Taurillons agréés au Centre d'Allotement de Borj El Amri

- Mâle non castré
- En bonne santé
- Absence de défauts physiques
- Toutes les dents de lait
- Hauteur au garrot : 105 cm minimum
- Poids vif : de 151 à 230 kg
- Taurillons d'un poids vif de 231 à 270 kg : agréés s'ils atteignent une hauteur au garrot de 115 cm minimum, et si l'offre dans cette catégorie de poids devient importante.

1.3.2. - Veaux sevrés : races laitières

- Mâle non castré
- En bonne santé
- Absence de défauts physiques
- Date de naissance
- Age à l'achat : de 4 à 6 mois
- Poids vif à l'achat : 110 kg à 120 jours d'âge, minimum
- Gain quotidien de la naissance à l'achat : 566 g/jour, minimum.

1.3.3. - Taurillons de races laitières

- Mâle non castré
- En bonne santé
- Absence de défauts physiques
- Date de naissance
- Age : plus de 6 mois
- Toutes les dents de lait
- Poids minimum à l'achat : 140 kg à 180 jours
- Poids maximum à l'achat : 270 kg
- Gain quotidien depuis la naissance : 660 g/jour, minimum.

1.3.4. - Les veaux nouveaux-nés de 8 à 15 jours

Le sevrage correct des nouveaux-nés permet d'augmenter l'approvisionnement des bovins pour l'engraissement, et à ce propos, le projet a également défini des critères pour le choix des veaux à sevrer dans ces nurseries. Ces critères sont les suivants :

- Mâle
- En bonne santé
- Absence de défauts physiques
- Très actif, vivace et curieux
- Date de naissance
- Poids à la naissance
- Age à l'achat : 8 à 15 jours
- Poids à l'achat : 30 kg minimum.

II. - LA PREPARATION DES TAURILLONS POUR L'ENGRaisseMENT .-

1. - Les activités du Centre d'Allotement de Borj El Anri

1.1. - L'agrégage

1.1.1. - L'organisation du travail

Les taurillons sont apportés au parc d'agrégage du centre pour observer un jeûne de 18 heures au moins. Les éleveurs et maquignons reçoivent une fiche numérotée, par ordre d'entrée au centre, dans laquelle sont indiqués le numéro de série de la fiche et le nombre de bêtes apportées. Les animaux sont attachés de façon à garder l'ordre d'arrivée au centre.



1.1.2. - Le choix

Pendant l'agrégage, une seule personne est chargée d'observer les critères établis pour le choix des taurillons.

L'agrégage doit commencer par le groupe d'animaux apporté par l'éleveur qui a la fiche n° 1, et continuer par ordre numérique.

Les taurillons choisis par le technicien sont immédiatement identifiés avec une boucle plastique pré-numérotée mise à l'oreille du taurillon.

1.1.3. - Le bon d'agrégage

Le nom du propriétaire, la date et les numéros et lettres marqués sur la boucle plastique (code d'identification) sont inscrits sur le "Bon d'agrégage" (voir formulaire 12a).

1.2. - Prophylaxie

1.2.1. - Fièvre aphteuse

Piqûre sous-cutanée.

1.2.2. - Parasites intestinaux

Drogage au pistolet.

1.2.3. - Ecto-parasites (tiques)

Pulvérisation de produits insecticides.

1.3. - La pesée d'achat

Le poids vif individuel est inscrit sur une "Fiche d'identification" (voir form. 3b ou form. 3d) en face de chaque "code d'identification" (combinaison de deux lettres et de deux numéros) correspondant à celui marqué sur la boucle plastique mise à l'oreille du taurillon.

Les poids individuels sont également inscrits sur le Bon d'agrégage apporté par l'éleveur, pour permettre son paiement par le caissier.

1.4. - L'allotement

Chaque taurillon est classé, par rapport à son poids vif, dans une des six catégories de poids. Plusieurs couleurs de peinture permettent de faire la distinction entre les taurillons qui appartiennent aux différentes catégories de poids.

FICHE DE COMMANDE DE BETAIL MAIGRE

Nom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

N° mécanographique : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

<u>Type d'animal commandé</u>	<u>Nombre</u>	<u>Choix sur l'écornage</u>	
		<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Taurillons de type local	_____	_____	_____
Taurillons de race laitière	_____	_____	_____
Veaux sevrés	_____	_____	_____
Veaux de 8 à 15 jours	_____	_____	_____

	<u>Agent du projet</u>	<u>Adhérent</u>
Nom	_____	_____
Signature	_____	_____

Catégorie de poids	151-170	171-190	191-210	211-230	231-250	251-270
Couleur de peinture ou aucune	Blanche	Jaune	Verte	Rouge	Bleue	Noire

Les animaux importés doivent aussi être allotés au Centre de Borj El Amri.

Cinq catégories supplémentaires sont utilisées pour l'allotement des taurillons importés :

Catégorie de poids	← 270	271-290	291-310	311-330	↗ 330
Couleur de peinture ou aucune	Blanche	Jaune	Verte	Rouge	Bleue

#### 1.4.1. - L'écornage

L'écornage des animaux logés en stabulation libre est souvent demandé par les adhérents. Les animaux écornés doivent rester au centre une journée supplémentaire avant leur livraison, et tous les frais sont facturés aux adhérents.

Le nombre total de bêtes à écorner est mis à part en attendant la fin des livraisons de taurillons non-écornés.

#### 1.5. - La livraison

Les lots à livrer doivent être de poids homogènes. L'allotement des taurillons permet de prendre le nombre voulu d'une seule catégorie de poids, et de réduire ainsi les grandes variations de poids à une différence de moins de 20 kg entre les taurillons.

##### 1.5.1. - Le nombre de taurillons à livrer

Le chef du centre reçoit, chaque semaine, une liste des lots à livrer, sur laquelle est mentionné le nombre total d'animaux pour chaque adhérent et son éventuelle demande d'écornage (Form. 26).

Le nombre de taurillons dans chaque lot ne doit pas dépasser la quantité totale transportée par un seul camion (20 à 25 taurillons par lot).



#### 1.5.2. - Double identification

Des boucles métalliques (pré-numérotées de 000 à 999) sont mises dans la même oreille que celle qui porte la boucle plastique, au moment de la livraison.

Le "numéro mécanographique" de l'adhérent est inscrit sur chaque boucle métallique à l'aide de poinçons spéciaux. Les boucles métalliques sont préparées lorsque le nombre de taurillons par lot à livrer est connu.

#### 1.5.3. - L'identification des taurillons

Pour remplir le "Bulletin de livraison", il faut vérifier le "code d'identification" de chaque taurillon. Cette vérification doit être faite au couloir de contention.

Le "code d'identification" lu sur chaque boucle plastique est inscrit dans une "Fiche d'allotement" (voir form. 4a), qui permet un classement semi-automatique des codes d'identification (par ordre alphabétique et par ordre numérique). Au moment même de la lecture du "code d'identification" inscrit sur la boucle, on met le numéro métallique avec une pince spéciale, dans la même oreille, et ce numéro sera inscrit sur la "fiche d'identification" (form. 3b ou 3d) à côté du "code d'identification".

#### 1.5.4. - Le bulletin de livraison

Un "lot" sera défini comme un groupe constitué par des taurillons d'une seule catégorie de poids, inscrits sur un "Bulletin de Livraison" et transportés par un camion. L'adhérent qui demande, par exemple, 40 animaux pour les garder dans un seul parc, doit recevoir deux lots d'animaux de la même catégorie de poids - et si possible dans la même journée - ; pour toutes les opérations de contrôle, ces animaux seront considérés comme deux lots distincts.

La date, le nom de l'adhérent, son "numéro mécanographique" (voir liste des adhérents du projet), le poids total et le nombre de taurillons de chaque lot doivent être inscrits dans le "Bulletin de Livraison" (voir form. 16c). Le "numéro du lot" sera aussi marqué à partir du "Cahier d'effectif". Le "code d'identification" et le poids individuel de chaque taurillon seront détaillés dans le bulletin, par ordre alphabétique et par ordre numérique, à transcrire de la "Fiche d'Allotement" (form. 4a).



Chaque bulletin portera un numéro de série, imprimé, par ordre numérique. Si deux feuilles du bulletin sont nécessaires pour inscrire un lot, les deux feuilles porteront le même numéro. Exemple : si la livraison de 21 taurillons oblige l'utilisation de deux feuilles (ces de bulletins comportant 20 places seulement), la deuxième feuille devra porter le même numéro de bulletin que la première.

#### 1.5.5. - L'identification des lots dans le Cahier d'Effectif

Chaque lot livré doit être inscrit dans le cahier de contrôle pour l'effectif livré, qui est établi par région ("Cahier d'Effectif") (form. 22a et 22b).

Les lots sont inscrits par ordre chronologique et reçoivent un numéro d'identification : 1, 2, 3, ... ; à chaque nouvelle année, on recommence. Désormais, chaque lot sera identifié par la combinaison du "numéro mécanographique" plus le numéro du lot" enregistré dans le "cahier d'effectif"; cette combinaison sera appelée "code d'identification du lot".

#### 1.5.6. - L'enregistrement du code d'identification du lot sur la fiche d'identification

Le code d'identification du lot sera inscrit sur la colonne prévue pour le numéro mécanographique dans la fiche d'identification (form. 3b ou form. 3d).

## 2. - Les activités au centre d'achat régional

### 2.1. - L'agrégage

#### 2.1.1. - L'organisation du travail

La date d'ouverture des achats aux centres régionaux est communiquée aux éleveurs par le projet. Une journée d'achat est prévue chaque semaine pour ces centres :

<u>Centre d'achat</u>		<u>Jour</u>
Le Krib	: UCP Ennoumou	Mardi
Béni Khalled	: AC Intilaka	Mercredi
Dou Salam	: UCP Hédi Khellil	Jeudi
Pont du Fahs	: UCP Essada	Vendredi



Les taurillons sont apportés au centre de bon matin, le jour même prévu pour l'achat. Les animaux apportés après 8 h du matin sont refusés.

Les éleveurs reçoivent une fiche numérotée où le technicien enregistre le numéro de série de la fiche et le nombre de taurillons apportés. Les animaux sont ensuite attachés selon l'ordre d'arrivée au centre.

#### 2.1.2. - Le choix

Les taurillons sont choisis par le technicien chargé d'appliquer les critères d'agrèage du projet. L'agrèage des différents groupes de bêtes est fait suivant l'ordre d'arrivée inscrit sur une fiche numérotée. Une fois agrèés, les taurillons sont immédiatement identifiés avec une boucle plastique pré-numérotée.

#### 2.1.3. - Le bon d'agrèage

Le nom du propriétaire, la date et les codes d'identification des taurillons sont inscrits sur un "bon d'agrèage" (form. 12a).

### 2.2. - Prophylaxie

#### 2.2.1. - Fièvre aphteuse

Piqûre sous-cutanée.

#### 2.2.2. - Vers intestinaux

Drogage au pistolet.

#### 2.2.3. - Ecto-parasites (tiques)

Pulvérisation de produits insecticides.

### 2.3. - La pesée d'achat

Le "code d'identification" du taurillon est inscrit dans la "fiche d'identification" avec, à côté, son poids vif à l'achat (une réduction de 5 % est appliquée au résultat de la pesée). On enregistre également sur le "bon d'agrèage" le poids vif d'achat correspondant à chaque code d'identification. Ce document permet le paiement des éleveurs par le caissier.

### 2.4. - L'allotement

Le nombre de parcs existant aux centres d'achat ne permet pas la réalisation de l'allotement. Mais l'utilisation d'une "fiche de groupement" (form. 19) des taurillons, par rapport à leur poids vif à l'achat, permet de réduire les différences de poids pour chaque lot à livrer.

Form. 16c

BULLETIN DE LIVRAISON N° .....

Adhérent : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_ N° mécano. : \_\_\_\_\_  
 Lieu d'enlèvement : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_  
 Immatric. véhicule : \_\_\_\_\_ Date réception : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

N° ordre	N° identif.	Poids vif kilos	Observations	N° ordre	N° identif.	Poids vif kilos	Observations
1	_____	_____	_____	21	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	22	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	23	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	24	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____	25	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____	26	_____	_____	_____
7	_____	_____	_____	27	_____	_____	_____
8	_____	_____	_____	28	_____	_____	_____
9	_____	_____	_____	29	_____	_____	_____
10	_____	_____	_____	30	_____	_____	_____
11	_____	_____	_____	31	_____	_____	_____
12	_____	_____	_____	32	_____	_____	_____
13	_____	_____	_____	33	_____	_____	_____
14	_____	_____	_____	34	_____	_____	_____
15	_____	_____	_____	35	_____	_____	_____
16	_____	_____	_____	36	_____	_____	_____
17	_____	_____	_____	37	_____	_____	_____
18	_____	_____	_____	38	_____	_____	_____
19	_____	_____	_____	39	_____	_____	_____
20	_____	_____	_____	40	_____	_____	_____

Nombre d'animaux : \_\_\_\_\_ Poids total : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Agent du projet      \_\_\_\_\_ Transporteur      \_\_\_\_\_ Réceptionnaire  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_

## 2.5. - La livraison

Un "lot" sera défini comme "le groupe constitué par des taurillons inscrits sur un bulletin de livraison".

### 2.5.1. - Les lots à livrer

Le nombre de taurillons à livrer pour chaque adhérent est inscrit sur une liste d'animaux commandés au projet pour la mise à l'engraissement (form. 26). Les taurillons à mettre dans un lot sont choisis d'après la "fiche de groupement" (form. 19), de façon à réduire les différences de poids vif parmi les animaux.

### 2.5.2. - Le bulletin de livraison

Les renseignements d'identification et poids vif pour chaque taurillon du lot sont inscrits sur un "bulletin de livraison" numéroté (form. 16c).

La date, le nom de l'adhérent, le "code d'identification" du lot, le poids total et le nombre de taurillons du lot sont inscrits sur le bulletin.

### 2.5.3. - L'identification des lots dans le cahier d'effectif

Chaque lot livré est inscrit dans le "cahier d'effectif" (form. 22a et 22b). Le "code d'identification du lot" est formé par le "numéro mécanographique" de l'adhérent plus le numéro qui lui correspond selon l'ordre chronologique des livraisons reçues par l'adhérent.

### 2.5.4. - La fiche d'identification

A la livraison, il faut inscrire le "code d'identification" du lot sur la "fiche d'identification" (form. 3b et 3d).

## III. - LE SUIVI TECHNIQUE DE L'ENGRAISSMENT : LE CONTROLE DU GAIN DE POIDS .-

### 1. - Justification

La pesée individuelle, autant des animaux que des carcasses, est le seul moyen qui permette au projet :

- L'enregistrement des milliers de taurillons maigres livrés à des centaines d'adhérents et de leurs poids ce carcasse correspondants, et
- L'évaluation comptable à la fin du cycle d'engraissement.

La programmation des pesées individuelles périodiques chez tous les adhérents se justifie car l'enregistrement du poids vif pendant l'engraissement est le seul moyen objectif d'évaluation des performances individuelles. Le comportement de chaque taurillon peut ainsi être évalué par rapport à la moyenne du lot auquel il appartient. Les taurillons qui ont enregistré des performances en-dessous de la moyenne doivent être suivis de près par l'éleveur pour essayer de connaître la ou les causes, et prendre les décisions nécessaires pour résoudre ces problèmes. On peut aussi juger la qualité de la conduite des taurillons à chaque ferme, si l'on compare le résultat moyen du lot en question avec la moyenne de la région pour tous les lots du même type d'animaux.

Les avantages apportés par un programme de pesées périodiques sont les suivants :

a) Pour l'éleveur :

Les résultats des pesées périodiques lui permettent :

- . De contrôler le gain de poids de ses animaux,
- . D'évaluer les stocks d'aliments disponibles en fonction des jours de présence prévus pour le bétail,
- . De décider, d'un commun accord avec le projet, du moment opportun d'abattage,
- . De corriger les erreurs d'identification.

b) Pour le projet :

Les résultats des pesées périodiques lui permettent :

- . D'évaluer les activités du terrain,
- . De repérer les mauvaises conditions d'engraissement et d'avertir les responsables,
- . D'enregistrer les changements d'effectifs sur le terrain et corriger les erreurs d'identification des taurillons,
- . D'ajuster les prévisions d'animaux à livrer à l'abattoir d'après la situation constatée sur le terrain.

2. - L'élaboration du programme de pesée

La programmation doit tenir compte :

- De l'effectif à peser périodiquement,
- De la dispersion régionale des lots à peser,
- Des moyens disponibles pour la réalisation du programme de pesée,
  - . Soit au projet : équipement et personnel
  - . Soit à la ferme : bâtiment et équipement disponibles, personnel.

Office de l'Enregistrement et des Impôts

Projet 007/702910,140

Nom :  
 Adresse :  
 N° de l'acte :  
 Nature :

**BRANCHE JCL 1988**

Nat. :  
 Date de naissance :  
 Sexe :

N°	Date de naissance	Sexe	Etat civil	Profession	Adresse	Autres
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

Office de l'Enregistrement et des Impôts

Projet 007/702910,140

Nom :  
 Adresse :  
 N° de l'acte :  
 Nature :

**BRANCHE JCL 1988**

Nat. :  
 Date de naissance :  
 Sexe :

NUMÉRIQUE	A LA NAISSANCE	A L'ACTE	Date	Notes	Notes
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

Le programme du projet (1978) est basé sur un cycle de contrôle de 60 jours : on doit réaliser un contrôle de poids individuel pour chaque lot toutes les huit semaines.

Le programme envisage deux modalités pour la réalisation des pesées périodiques :

- Il est prévu que le personnel du projet affecté à chaque région surveille l'application du programme chez les adhérents qui disposent des bascules pese-bétail dans leurs fermes,
- Une équipe spécialisée est chargée d'effectuer la pesée chez tous les adhérents qui ne disposent pas de bascules. Cette équipe sera constamment en déplacement pour visiter tous les adhérents situés sur une "route de service". En 1978, quatre routes ont été prévues :
  - i) Tunis, Zaghouan, Fahs et Nabeul,
  - ii) Mateur, Béja, Munchar, Oued Zarga,
  - iii) Medjez, Goubellat, Testour, Bou Arada, Aroussa, Gaafour, Siliana,
  - iv) Teboursouk, Le Krib, Le Kef, Le Sers, Nefza, Afareg, Oued Kasseb, Sidi Smail, Thibar, Bou Salem, Jendouba.

### 3. - La réalisation de la pesée

Tous les efforts déployés pour la réalisation du programme de pesée sont vraiment justifiés si les résultats du contrôle du poids sont utilisés immédiatement par les responsables de la ferme pour analyser les performances des animaux. Un excellent moyen de gestion sera gaspillé si, par manque d'initiative et de dynamisme, on laisse dormir ces résultats sans agir immédiatement.

#### 3.1. - Les documents pour la réalisation de la pesée

Documents essentiels :

- . Fiche de résultats de pesées (form. 2g ou 2f) bien remplie et complète
- . Bulletin de livraison du lot
- . Liste des adhérents.

Documents complémentaires : il s'agit des documents qui permettent aux techniciens du projet de vérifier les données d'enregistrement et de trouver les informations qui manquent :

- . Registre général d'identification
- . Cahier d'effectif.

CALENDRIER

JANVIER	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	C	364	363	362	361	360	359	358	357	356	355	354	353	352	351	350	349	348	347	346	345	344	343	342	341	340	339	338	337	336	335	334
FEBRIER	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
	B	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59			
	C	333	332	331	330	329	328	327	326	325	324	323	322	321	320	319	318	317	316	315	314	313	312	311	310	309	308	307	306			
MARS	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
	C	305	304	303	302	301	300	299	298	297	296	295	294	293	292	291	290	289	288	287	286	285	284	283	282	281	280	279	278	277	276	275
AVRIL	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	B	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	
	C	274	273	272	271	270	269	268	267	266	265	264	263	262	261	260	259	258	257	256	255	254	253	252	251	250	249	248	247	246	245	
MAI	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151
	C	244	243	242	241	240	239	238	237	236	235	234	233	232	231	230	229	228	227	226	225	224	223	222	221	220	219	218	217	216	215	214
JUN	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	B	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	
	C	213	212	211	210	209	208	207	206	205	204	203	202	201	200	199	198	197	196	195	194	193	192	191	190	189	188	187	186	185	184	
JUILLET	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212
	C	183	182	181	180	179	178	177	176	175	174	173	172	171	170	169	168	167	166	165	164	163	162	161	160	159	158	157	156	155	154	153
AOÛT	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243
	C	152	151	150	149	148	147	146	145	144	143	142	141	140	139	138	137	136	135	134	133	132	131	130	129	128	127	126	125	124	123	122
SEPTEMBRE	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	B	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	
	C	121	120	119	118	117	116	115	114	113	112	111	110	109	108	107	106	105	104	103	102	101	100	99	98	97	96	95	94	93	92	
OCTOBRE	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304
	C	91	90	89	88	87	86	85	84	83	82	81	80	79	78	77	76	75	74	73	72	71	70	69	68	67	66	65	64	63	62	61
NOVEMBRE	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	B	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	
	C	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	
DÉCEMBRE	A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	B	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365
	C	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Remarque entre : A, Date du calendrier  
 B, Nombre de jours écoulés jusqu'à la date du calendrier  
 C, Nombre de jours restant à écouler après la date calendrier jusqu'au 31 décembre.

### 3.2. - L'organisation de la pesée à la ferme

Avant le jour fixé pour la pesée, on doit s'assurer que :

- a) La bascule et le personnel de terrain du projet seront là comme prévu et en temps voulu,
- b) Du personnel de la ferme sera présent pour aider à la pesée,
- c) Les documents de chaque lot à peser seront disponibles : fiche de pesée et bulletin de livraison,
- d) Les animaux resteront à jeun le jour de la pesée (l'aliment devra être distribué après la pesée).

Le jour fixé pour la pesée, il faudra s'assurer que :

- a) Les animaux sont à jeun,
- b) La bascule pèse-bétail est bien mise en place et bien réglée.

Pendant la pesée de chaque lot, on doit :

- a) Enregistrer le poids vif de chaque taurillon dans la fiche qui porte son "code d'identification" (2 lettres et 2 numéros pour les taurillons du projet),
- b) Vérifier l'équilibre de la bascule après 10 ou 15 pesées consécutives,
- c) Peser continuellement, sans arrêt, tous les taurillons du lot.

### 3.3. - Les calculs des résultats du gain de poids

Une fois que tous les animaux ont été pesés, il faut utiliser immédiatement les résultats. L'exploitation des résultats des pesées demande quelques calculs arithmétiques. Le gain de poids individuel est calculé à partir de deux dates et deux poids vifs : on retranche du dernier poids enregistré celui inscrit à l'avant-dernière pesée, et on divise par le nombre de jours écoulés entre les deux dates. Le calcul du nombre de jours écoulés peut être pris directement d'un calendrier cumulatif des jours (form. 8b).

À partir des chiffres enregistrés dans la fiche de pesée, on doit aussi calculer :

- . Le poids total du lot
- . Le gain total du lot
- . Le poids moyen du lot
- . Le gain quotidien moyen du lot (GQM).



### 3.4. - L'exploitation des résultats de pesée

Une fois que les résultats de pesée ont été calculés pour tous les lots à la ferme, il faut immédiatement analyser la performance individuelle des taurillons.

Le jour même de la pesée, le responsable d'élevage de la ferme doit être présent et doit participer avec l'agent du projet à la discussion et l'exploitation des résultats des pesées. A la fin de la pesée, ils devront identifier, ensemble, les animaux qui accusent une mauvaise croissance, ceux qui atteignent des poids proches du poids d'abattage, ceux qui montrent des anomalies, etc..., et se mettre d'accord sur une décision pour chaque cas.

### 3.5. - La communication et la centralisation des résultats des pesées

Les fiches de résultats de pesée (Form. 2g) sont remplies en trois exemplaires :

- . Une copie doit rester à la ferme, dans un endroit facilement accessible et bien protégé,
- . Une deuxième copie doit être remplie pour les besoins du contrôle de l'Ingénieur-Adjoint responsable de la région,
- . Une copie volante sera envoyée par l'Ingénieur-Adjoint à l'équipe contrôle.

L'adjoint technique qui participe dans une équipe spécialisée pour la réalisation des pesées doit déposer, le plus tôt possible, la deuxième copie (celle pour l'Ingénieur-Adjoint de la région) et la "copie volante" à l'agence de l'Office la plus proche de sa route (ou un autre endroit convenu à l'avance). L'ensemble des fiches sera mis dans une enveloppe fermée et adressée à l'Ingénieur-Adjoint. Les Ingénieurs-Adjoints de chaque région sont responsables d'apporter les fiches de résultats de pesées à l'équipe contrôle.

### 3.6. - L'analyse des résultats globaux avec les adhérents (feed-back)

Les données du contrôle de l'engraissement centralisées au siège du projet doivent être exploitées pour mieux renseigner les adhérents en faisant un calcul global des résultats.

L'ensemble des performances moyennes des lots engraisés par chaque adhérent sera résumé dans une fiche spéciale (form. 11b) pour permettre l'analyse des résultats avec l'éleveur.



#### IV. - LE CONTROLE DES ABATTAGES .-

##### 1. - Le programme des livraisons d'animaux pour l'abattoir

Les Ingénieurs-Adjoints de chaque région doivent apporter hebdomadairement une liste détaillée des adhérents chez lesquels on trouve des animaux finis et prêts à être envoyés à l'abattoir, pour la rendre à l'équipe gestion (voir fiche de commercialisation des taurillons gras, annexe 4).

##### 2. - La livraison pour l'abattoir

La date de livraison des taurillons pour l'abattoir est immédiatement enregistrée sur la "fiche de résultats de pesées" (form. 2g).

Toute bête livrée pour l'abattoir doit porter sa boucle avec son "code d'identification" bien lisible, et le "numéro mécanographique" de l'adhérent écrit à la main avec un crayon spécial au verso de la boucle plastique si l'animal ne porte pas une boucle métallique de double identification sur la même oreille.

Un "bulletin de vente" (form. 23) doit être établi pour les animaux envoyés à l'abattoir. La date, le nom de l'adhérent, son "numéro mécanographique" et le nombre total des bêtes seront enregistrés. Le "code d'identification" de chaque taurillon doit être écrit très clairement.

##### 3. - Fiche journalière d'abattage

Le personnel du projet qui suit les activités à l'abattoir doit remplir quotidiennement une "fiche journalière d'abattage" (voir form. 14b). Cette fiche permettra l'enregistrement du "code d'identification" de chaque taurillon (lettres et numéros écrits sur la boucle plastique), le "numéro mécanographique" de l'adhérent et le poids de carcasse du taurillon.

La liste complète des abattages sera apportée à l'équipe centrale chaque semaine.

L'oreille du taurillon, avec les boucles d'identification, doit rester attachée à la carcasse après sa dépouille.

##### 4. - Le registre d'abattage

Les résultats des abattages seront rassemblés dans un "registre d'abattage" (form. 21a) et classés par adhérent. Les enregistrements seront faits chronologiquement, en mettant le "code d'identification" du taurillon, la date et le lieu d'abattage, le numéro du "bulletin de vente" et le poids de carcasse.

DOCUMENTS POUR LE CONTROLE DE L'ENGRAISSEMENT

ETAPES DU CYCLE D'ENGRAISSEMENT	ACTIVITES ET DOCUMENTS	ELEMENTS DE CONTROLE	PARTIES CONCERNÉES			
			Eleveurs	Projet	Animaux	Adhérents
1. <u>Contrat d'engraissement</u>	Registre des adhérents	Numéro mécanographique		X		X
	Fiche de commande de maigre	Form. 26		X		X
2. <u>Agréage et préparation pour l'engraissement</u>	Critères d'agréage			X		
	Choix du bétail			X	X	
	Identification	Code d'identification du taurillon		X	X	
	Bon d'agréage	Form. 12a	X	X		
	Prophylaxie			X	X	
	Pesée individuelle			X	X	
	Fiche d'identification	Form. 3d N° mécanographique Code d'identif. taurillon		X	X	
	Allotement Ecornage (à la demande)			X	X	
3. <u>Achat</u>	Bulletin d'entrée	Form. Code d'identif. taurillon	X	X	X	
4. <u>Livraison</u>	Fiche de commande d'animaux	Form. 26		X		X
	Préparation du lot			X	X	
	. Fiche d'allotement/CABA	Form. 4a		X	X	
	. Fiche de groupement/CAR	Form. 19		X	X	
	Bulletin de livraison	Form. 16c N° mécanographique Code d'identif. taurillon		X	X	X
	Cahier d'effectif	Code d'identification du lot		X		X
	Fiche d'identification	Form. 3d Code d'identif. taurillon Code d'identif. du lot		X	X	X
5. <u>Contrôle du gain de poids</u>	Fiche de résultats des pesées	Form. 2g N° mécanographique Code d'identif. taurillon Code d'identif. du lot		X	X	X
6. <u>Contrôle des abattages</u>	Fiche de commercialisation des taurillons engraisés	Form.		X		X
	Bulletin de vente	Form. N° mécanographique Code d'identif. taurillon		X	X	X
	Fiche journalière d'abattage	Form. 14b N° mécanographique Code d'identif. taurillon		X	X	X
	Registre d'abattage	Form. 21a N° mécanographique Code d'identif. taurillon		X	X	X
7. <u>Résultat économique</u>	Bilan économique	Form. 25		X		X

V. - LES DOCUMENTS POUR LE CONTROLE DE L'ENGRAISSEMENT .-

Les opérations d'engraissement ont été groupées comme suit :

- Contrat d'engraissement,
- Agréage et préparation pour l'engraissement,
- Achat,
- Livraison du bétail maigre,
- Contrôle des performances,
- Contrôle d'abattage,
- Résultats économiques.

1. - Contrat d'engraissement

1.1. - Registre d'identification des adhérents

Il s'agit d'une liste des adhérents groupés par région (voir annexe 1).

1.1.1. - Objectif

- . Identification des adhérents par un numéro "le numéro mécanographique",
- . Classification des adhérents par région. Tous les adhérents d'une région appartiennent à la même série de numéros (par centaines).

1.1.2. - Informations

- . Numéro mécanographique,
- . Nom de l'adhérent,
- . Adresse,
- . Région,
- . Secteur,
- . Type de propriété.

1.2. - Fiche de commande de bétail maigre

1.2.1. - Objectif

- . Prévenir l'équipe centrale du projet pour la programmation des achats et la livraison du maigre.

1.2.2. - Informations

- . Numéro mécanographique,
- . Nombre d'animaux commandés,
- . Types d'animaux,
- . Choix sur l'écornage.

## 2. - Agréage et préparation pour l'engraissement

### 2.1. - Registre d'identification des taurillons

Il s'agit de la collection complète des "fiches d'identification" (form. 3d).

#### 2.1.1. - Objectif

- . Identification individuelle des taurillons au moyen d'un code inscrit sur une boucle plastique mise à l'oreille (voir annexe 2).

#### 2.1.2. - Informations

- . Code d'identification individuel,
- . Lieu d'achat,
- . Date d'achat,
- . Poids vif individuel à l'achat,
- . Code d'identification du lot (numéro mécanographique + numéro du lot),
- . Code de série de la boucle métallique (double identification).

### 2.2. - Bon d'agrèage

#### 2.2.1. - Objectif

- . Etablir l'ordre d'arrivée de l'éleveur,
- . Inscrire les codes d'identité des taurillons agréés à chaque éleveur,
- . Permettre le paiement de chaque éleveur après la pesée individuelle de ses taurillons.

#### 2.2.2. - Informations

- . Numéro de série de la fiche,
- . Nom de l'éleveur,
- . Enregistrements individuels : code d'identification du taurillon, poids à l'achat.

## 3. - Achat

### 3.1. - Bulletin d'achat

#### 3.1.1. - Objectif

- . Document établi au moment du paiement des éleveurs par l'agent payeur de l'Office (OEP).

3.1.2. - Informations

- . Date,
- . Nom de l'éleveur,
- . Adresse,
- . Nombre de taurillons vendus au projet,
- . Poids total des taurillons,
- . Enregistrements individuels : code d'identification du taurillon, poids vif à l'achat.

4. - Livraison des animaux maigres

4.1. - Bulletin de livraison

4.1.1. - Objectif

- . Document qui engage commercialement l'adhérent et l'Office de l'Élevage et des Pâturages sur le lot d'animaux livrés (form. 16c).

4.1.2. - Informations

- . Date,
- . Numéro du bulletin,
- . Nom de l'adhérent,
- . Adresse,
- . Numéro mécanographique,
- . Nombre de taurillons,
- . Poids total des taurillons,
- . Enregistrements individuels : code d'identification, poids vif à l'achat.

4.2. - Cahier d'effectif

Liste des adhérents par région sur laquelle on peut connaître l'effectif à l'engraissement au moment voulu (form. 22a et 22b, annexe 3).

4.2.1. - Objectif

- . Document pour le contrôle de l'effectif total mis à l'engraissement, par ferme : taurillons du projet + taurillons autoproduits.

4.2.2. - Informations

- . Numéro mécanographique,
- . Nom de l'adhérent,
- . Code d'identification du lot,
- . Date d'entrée à l'engraissement,
- . Nombre de taurillons.



#### 4.3. - Répartition des livraisons

Fiche journalière pour inscrire les livraisons aux différentes régions (form. 9a).

##### 4.3.1. - Objectif

- . Contrôle centralisé des livraisons aux adhérents, par ordre chronologique, et qui permet de connaître l'effectif total livré à chaque région.

##### 4.3.2. - Informations

- . Date,
- . Nombre total de lots livrés,
- . Nombre total de taurillons livrés.

#### 5. - Le contrôle des performances pendant l'engraissement

##### 5.1. - Fiche de résultats des pesées

Fiche pour l'enregistrement des résultats du contrôle périodique des poids vifs individuels pour chaque lot mis à l'engraissement (voir form. 2g).

##### 5.1.1. - Objectif

- . Vérification des performances individuelles pendant l'engraissement,
- . Contrôle périodique du gain quotidien moyen par lot.

##### 5.1.2. - Informations

- . Identification de l'adhérent,
- . Description et identification du lot livré,
- . Description des modalités d'engraissement,
- . Contrôle des performances : date du contrôle, poids vif enregistré, gain total, gain journalier.

#### 6. - Le contrôle des abattages

##### 6.1. - Bulletin de vente

##### 6.1.1. - Objectif

- . Document qui engage commercialement l'Office (OEP) et l'adhérent du projet pour la commercialisation des taurillons engraisés. Il est établi après la réception d'une fiche de commercialisation des taurillons engraisés (voir annexe 4).

6.1.2. - Informations

- . Date,
- . Numéro du bulletin,
- . Nom de l'adhérent,
- . Adresse,
- . Numéro mécanographique,
- . Nombre de taurillons,
- . Code d'identification de chaque taurillon livré pour l'abattage.

6.2. - Fiche journalière d'abattage

Contrôle hebdomadaire de l'effectif abattu enregistré dans une fiche journalière d'abattage (form. 14b), sur laquelle on trouve le poids carcasse de chaque taurillon.

6.2.1. - Objectif

- . Enregistrer le poids carcasse qui correspond à chaque taurillon livré pour l'abattage.

6.2.2. - Informations

- . Numéro mécanographique,
- . Code d'identification de chaque taurillon,
- . Poids de la carcasse,
- . Lieu,
- . Date.

6.3. - Registre d'abattage (form. 21a)

Collection des fiches remplies par chaque adhérent à partir des enregistrements pris des "fiches journalières d'abattage" (form. 14b).

6.3.1. - Objectif

- . Identification des carcasses produites par chaque adhérent.

6.3.2. - Informations

- . Numéro mécanographique,
- . Code d'identification de chaque taurillon,
- . Date d'abattage,
- . Lieu d'abattage,
- . Numéro du bulletin de vente,
- . Poids carcasse enregistré pour chaque taurillon.





7. - Résultats économiques

7.1. - Bilan d'engraissement (form. 25)

7.1.1. - Objectif

. Etablir le résultat économique de l'engraissement.

7.1.2. - Informations

- . Détail complet des "inputs" et leurs prix unitaires,
- . Détail complet des "outputs" et leurs prix unitaires,
- . Calcul du solde : positif ou négatif.

VI. - LA CENTRALISATION DES DONNEES .-

1. - Le registre des adhérents

Liste des adhérents classés par région, sur laquelle on trouve le nom de chacun et son numéro mécanographique, son adresse et le secteur de la région où se trouve la ferme.

2. - Le registre général d'identification

Collection complète des "fiches d'identification" (form. 3d) pour les taurillons agréés par le projet et pour les taurillons autoproduits mis à l'engraissement.

3. - Les résultats des activités d'agrégage

Résumé mensuel qui décrit les agrégages effectués par le projet, et qui indique le lieu d'achat, le nombre de taurillons achetés, leur poids vif total, le poids moyen et des renseignements sur la variation du poids vif (form. 10a).

4. - La répartition régionale des livraisons de taurillons maigres

Résumé mensuel qui présente le nombre de lots et le nombre de taurillons livrés à chaque région (form. 9a).

5. - Les résultats des contrôles de croissance : gain de poids

Les résultats des pesées périodiques enregistrées pour chaque lot sont inscrits dans des tableaux résumés pour chaque région. Ces tableaux permettent le calcul d'une moyenne régionale pondérée pour le gain quotidien des lots, pour chaque pesée de contrôle successive. Les résultats moyens par pesée et par région permettent de calculer une moyenne globale pour tous les lots mis à l'engraissement.

6. - Le registre d'abattage

Le poids carcasse de chaque taurillon est inscrit dans un registre, par adhérent, et par ordre chronologique.

REGISTRE DES ADHERENTS .-

Liste d'identification des adhérents du projet.

Système d'identification :

- Identification des adhérents par un numéro de trois chiffres
- Classement des adhérents par région
- Chaque région est représentée par une série spéciale de numéros :

<u>Régions</u>	<u>Série de numéros</u>
Tunis	100 à 199
Nabeul	200 à 299
Mateur	300 à 399
Béja	400 à 499
Medjez	500 à 599
Le Kef	600 à 699
Siliana	700 à 799
Jendouba	800 à 899

- Utilisation des "préfixes" avant le numéro mécanographique :
  - a) L'utilisation de la lettre "D" avant le numéro mécanographique signifie que l'adhérent appartient à la catégorie dénommée "adhérents divers", qui reçoivent des services et/ou des moyens de production, mais qui ne bénéficient pas de la surveillance technique du projet.
  - b) L'utilisation d'un chiffre avant le numéro mécanographique permet d'identifier des régimes alimentaires qui ne sont pas basés sur l'ensilage d'herbe. L'alimentation à base de pulpe sèche de betteraves utilise le chiffre 1 comme "préfixe". L'alimentation à base de bouchons de luzerne utilise le chiffre 2.

DEMANDE DE REMPLACEMENT DE BOUCLES

Nom de l'Adhérent : \_\_\_\_\_ Nom de l'Ingénieur-Adjoint  
 N° mécanographique : \_\_\_\_\_ ou de l'Adjoint technique : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

N° d'identification des boucles à remplacer aux taurillons

1	_____	11	_____	21	_____
2	_____	12	_____	22	_____
3	_____	13	_____	23	_____
4	_____	14	_____	24	_____
5	_____	15	_____	25	_____
6	_____				
6	_____	16	_____	26	_____
7	_____	17	_____	27	_____
8	_____	18	_____	28	_____
9	_____	19	_____	29	_____
10	_____	20	_____	30	_____

Note : Cette fiche est à remplir à chaque pesée si vous rencontrez des problèmes d'identification, et à apporter à l'équipe contrôle le plus tôt possible.

Souvenez-vous : il ne faut jamais envoyer des taurillons sans boucle d'identification à l'abattoir !

BON DE COMMANDE DE BOUCLES D'IDENTIFICATION  
POUR TAURILLONS AUTO-PRODUITS

Nom de l'Adhérent : \_\_\_\_\_  
 Numéro mécanographique : \_\_\_\_\_  
 Signature de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Prix unitaire (1978) : 300 millimes chaque boucle.

Nombre de taurillons à identifier : \_\_\_\_\_

Nom de l'Ingénieur-Adjoint ou de  
l'Adjoint Technique : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du Représentant du Projet \_\_\_\_\_

REGISTRE D'IDENTIFICATION DES TAURILLONS .-

Collection complète des "fiches d'identification" (voir form. 3d) où l'on trouve les renseignements suivants :

- code d'identification du taurillon
- poids vif à l'achat
- date d'achat (ou date d'entrée à l'engraissement pour les autoproduits)
- lieu d'achat
- code d'identification du lot.

Système d'identification des taurillons du projet :

- Code d'identification : une combinaison de deux lettres et de deux numéros
- Moyen d'identification : une boucle plastique de couleur jaune ou orange, prénumérotée avec les codes d'identification, et mise à l'oreille du taurillon
- Problèmes d'identification : le problème d'identification se pose quand un taurillon perd sa boucle plastique. Les instructions du projet aux adhérents sont :
  - . Inscrire immédiatement le code d'identification du taurillon,
  - . Trouver le moyen d'identifier le taurillon temporairement,
  - . Faire la demande au projet pour le remplacement de la boucle (form. 5a).
 Malheureusement, il y a des adhérents qui ne respectent pas ces consignes, et les taurillons qui ont perdu leurs boucles restent sans identification. Pour plus d'assurance, il ne reste pas d'autre moyen que l'introduction d'un système de "double identification".
- Double identification : le système d'identification décrit ci-dessus est renforcé par l'utilisation d'une boucle métallique prénumérotée (000 à 999) mise à la même oreille que celle qui porte la boucle plastique.

Système d'identification des taurillons autoproduits :

- Code d'identification : combinaison de trois lettres et de trois numéros :

<u>Régions</u>	<u>Code d'identification</u>
Tunis	TUN 000 à 999
Nabeul	NAB 000 à 999
Mateur	MAT 000 à 999
Béja	BEJ 000 à 999
Medjez	MED 000 à 999
Le Kef	KEF 000 à 999
Siliana	SIL 000 à 999
Jendouba	JEN 000 à 999

- Moyen d'identification : une boucle plastique de couleur bleue mise à l'oreille du taurillon, qui porte le code d'identification prénuméroté et le numéro mécanographique écrit au verso, à la main et avec un crayon spécial.

Les boucles d'identification des autoproduits sont commandées au projet (form. 20) par les adhérents, et l'identification de leurs animaux est enregistrée par le personnel de terrain sur des fiches d'identification (form. 3d).

REGISTRE D'IDENTIFICATION DES TAURILLONS .-

Collection complète des "fiches d'identification" (voir form. 3d) où l'on trouve les renseignements suivants :

- code d'identification du taurillon
- poids vif à l'achat
- date d'achat (ou date d'entrée à l'engraissement pour les autoproduits)
- lieu d'achat
- code d'identification du lot.

Système d'identification des taurillons du projet :

- Code d'identification : une combinaison de deux lettres et de deux numéros
- Moyen d'identification : une boucle plastique de couleur jaune ou orange, prénumérotée avec les codes d'identification, et mise à l'oreille du taurillon
- Problèmes d'identification : le problème d'identification se pose quand un taurillon perd sa boucle plastique. Les instructions du projet aux adhérents sont :
  - . Inscrire immédiatement le code d'identification du taurillon,
  - . Trouver le moyen d'identifier le taurillon temporairement,
  - . Faire la demande au projet pour le remplacement de la boucle (form. 5a).
 Malheureusement, il y a des adhérents qui ne respectent pas ces consignes, et les taurillons qui ont perdu leurs boucles restent sans identification. Pour plus d'assurance, il ne reste pas d'autre moyen que l'introduction d'un système de "double identification".
- Double identification : le système d'identification décrit ci-dessus est renforcé par l'utilisation d'une boucle métallique prénumérotée (000 à 999) mise à la même oreille que celle qui porte la boucle plastique.

Système d'identification des taurillons autoproduits :

- Code d'identification : combinaison de trois lettres et de trois numéros :

<u>Régions</u>	<u>Code d'identification</u>
Tunis	TUN 000 à 999
Nabeul	NAB 000 à 999
Mateur	MAT 000 à 999
Béja	BEJ 000 à 999
Medjez	MED 000 à 999
Le Kef	KEF 000 à 999
Siliana	SIL 000 à 999
Jendouba	JEN 000 à 999

- Moyen d'identification : une boucle plastique de couleur bleue mise à l'oreille du taurillon, qui porte le code d'identification prénuméroté et le numéro mécanographique écrit au verso, à la main et avec un crayon spécial.

Les boucles d'identification des autoproduits sont commandées au projet (form. 20) par les adhérents, et l'identification de leurs animaux est enregistrée par le personnel de terrain sur des fiches d'identification (form. 3d).

PICHE DE TRANSFERT

Nom de l'ancien adhérent : \_\_\_\_\_ Nom du nouvel adhérent : \_\_\_\_\_  
 N° mécanographique : \_\_\_\_\_ N° mécanographique : \_\_\_\_\_  
 Date de sortie : \_\_\_\_\_ Date d'entrée : \_\_\_\_\_

N°. ordre	N°. identif.	Poids vif kilos	Observations	N°. ordre	N°. identif.	Poids vif kilos	Observations
1	_____	_____	_____	21	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	22	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	23	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	24	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____	25	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____	26	_____	_____	_____
7	_____	_____	_____	27	_____	_____	_____
8	_____	_____	_____	28	_____	_____	_____
9	_____	_____	_____	29	_____	_____	_____
10	_____	_____	_____	30	_____	_____	_____
11	_____	_____	_____	31	_____	_____	_____
12	_____	_____	_____	32	_____	_____	_____
13	_____	_____	_____	33	_____	_____	_____
14	_____	_____	_____	34	_____	_____	_____
15	_____	_____	_____	35	_____	_____	_____
16	_____	_____	_____	36	_____	_____	_____
17	_____	_____	_____	37	_____	_____	_____
18	_____	_____	_____	38	_____	_____	_____
19	_____	_____	_____	39	_____	_____	_____
20	_____	_____	_____	40	_____	_____	_____

Nombre d'animaux : \_\_\_\_\_ Poids total : \_\_\_\_\_

Agent du projet

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CAHIER D'EFFECTIF .-

L'effectif mis à l'engraissement, qu'il soit livré par le projet (form. 22a) ou autoproduit (form. 22b), doit être enregistré dans un cahier d'effectif.

La liste complète des adhérents pour chaque région est inscrite dans le cahier d'effectif, tant pour les taurillons livrés par le projet que pour les autoproduits.

Dans le cas où des taurillons doivent être transférés d'un adhérent à un autre, il faut remplir une "fiche de transfert" (form. 24).



PROGRAMME DES LIVRAISONS D'ANIMAUX ENGRAISSES POUR L'ABATTOIR .-

La livraison des taurillons gras prêts pour l'abattage est proposée à l'équipe gestion par l'Ingénieur-Adjoint, d'un commun accord avec l'adhérent.

Le technicien du projet tiendra compte des résultats des pesées périodiques (poids vif et gain quotidien atteint par chaque taurillon), et de l'état d'engraissement jugé visuellement.

Le nombre de taurillons à livrer par adhérent est inscrit sur une "fiche de commercialisation des taurillons gras" ; il existe une fiche pour chaque région du projet, voir ci-contre.

---

LISTE DES FORMULAIRES .-

1. - Résultats des pesées (veaux laitiers de 8 à 15 jours d'âge)	2f
2. - Résultats des pesées (taurillons)	2g
3. - Fiche d'identification (identification simple)	3b
4. - Fiche d'identification (identification double)	3d
5. - Fiche d'allotement	4a
6. - Demande de remplacement de boucles	5a
7. - Calendrier	8b
8. - Répartition régionale des livraisons	9a
9. - Résultats des activités d'agrégage	10a
10. - Performances moyennes des lots mis à l'engraissement	11b
11. - Bon d'agrégage	12a
12. - Fiche journalière d'abattage	14b
13. - Bulletin de livraison	16c
14. - Fiche de groupement	19
15. - Bon de commande de boucles d'identification pour taurillons autoproduits	20
16. - Registre d'abattage	21a
17. - Cahier d'effectif du projet	22a
18. - Cahier d'effectif autoproduit	22b
19. - Bulletin de vente	23
20. - Fiche de transfert	24
21. - Bilan économique	25
22. - Fiche de commande de bétail maigre	26
23. - Fiche de commercialisation des taurillons gras	

**FIN**

**45**

**VUES**